

Pêche illégale: l'UE retire son carton jaune à la Thaïlande

La Commission européenne a retiré aujourd'hui le "carton jaune" qu'elle avait infligé à la Thaïlande pour pêche illégale, reconnaissant ainsi les efforts réalisés par Bangkok. L'avertissement contre la Thaïlande avait été lancé en avril 2015, première étape d'un processus qui aurait pu conduire à une interdiction totale de ses produits de la pêche dans l'Union européenne.

La Commission s'est félicitée dans un communiqué du "processus de coopération et de dialogue constructif" avec la Thaïlande. "Le gouvernement thaïlandais est fortement déterminé à éradiquer la pêche illicite, non-déclarée et non-réglémentée (INN), parce que nous reconnaissons la nécessité d'assurer la durabilité des ressources marines pour la prochaine génération, pas seulement en Thaïlande mais dans le monde entier", a assuré Sarikulya Chatchai, premier ministre adjoint de la Thaïlande, lors d'un point presse à Bruxelles en compagnie du commissaire européen à la Pêche Karmenu Vella.

La Thaïlande a pris des mesures, saluées par la Commission, pour s'élever aux standards exigés par l'UE, premier importateur mondial de produits de la pêche. Elle a modifié son cadre juridique pour se conformer au droit international de la mer, souligne la Commission. Elle a "respecté plus rigoureusement ses obligations" et mis en place "un régime dissuasif de sanctions". Elle a par ailleurs "renforcé les mécanismes de contrôle de la flotte de pêche nationale et amélioré ses systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance grâce, notamment, à la surveillance à distance des activités de pêche et à un programme vigoureux d'inspections au port".

La Commission a également souligné les efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'amélioration des conditions de travail. La Thaïlande a ratifié la convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le domaine de la pêche, "premier pays asiatique à le faire", note l'exécutif européen.